



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Évacuation de la Gaîté Lyrique

Question au Gouvernement n° 511

Texte de la question

ÉVACUATION DE LA GAÏTÉ LYRIQUE

Mme la présidente . La parole est à Mme Danielle Simonnet.

Mme Danielle Simonnet . Faute de ministre des droits de l'enfant, ma question s'adresse au ministre de l'intérieur.

Hier, nous étions à la Gaîté lyrique. Un peu avant 6 heures du matin, la préfecture de police a violé la Convention internationale des droits de l'enfant en jetant violemment à la rue plus de 400 mineurs.

Mme Caroline Parmentier . N'importe quoi !

Mme Danielle Simonnet . Hier soir, ils ont dormi à la rue, sans aucune solution d'hébergement. Nombre d'entre eux ont été l'objet d'une véritable chasse dans les rues de Paris, arrêtés jusque dans des cafés.

Monsieur le ministre, qui gagne à de telles indignités,...

M. Kévin Pfeffer . Les Français !

Mme Danielle Simonnetsi ce n'est une extrême droite raciste...

Mme Caroline Parmentier . On en a marre !

Mme Danielle Simonnetdont vous partagez désormais l'agenda, du RN jusqu'à Elon Musk, qui vous encourage depuis son bureau à la Maison-Blanche ?

M. Philippe Gosselin . Toujours dans la nuance !

Mme Caroline Parmentier . Arrêtez un peu !

Mme Danielle Simonnet . La plupart de ces mineurs sont engagés dans une procédure de recours contre la contestation de leur minorité. Si le département de Paris avait suivi les recommandations de présomption de minorité de l'ancien Défenseur des droits Jacques Toubon, ces jeunes seraient pris en charge, ils iraient à l'école et logeraient en foyer comme tous les autres mineurs, conformément à nos obligations. Ils seraient certainement demain des citoyens accomplis.

Vous avez laissé pourrir la situation, mettant en péril un lieu emblématique au cœur de Paris qui venait de

renaître autour d'un projet citoyen magnifique : la Gaîté lyrique. D'autres solutions étaient possibles depuis des mois, notamment la réquisition de lycées vides comme Brassai ou Brassens.

Il n'y a pas qu'à Paris qu'en ne soutenant pas les départements vous avez renoncé à porter assistance à des mineurs en danger. C'est une honte !

Mme Caroline Parmentier et M. Thibault Bazin . C'est vous, la honte !

Mme Danielle Simonnet. Hissez-vous à la hauteur de la République, qui a su accueillir 140 000 Ukrainiens ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. Pierre Cordier . Si on ne peut même plus aller au théâtre !

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. François-Noël Buffet, *ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur* . Je ne reviens pas sur les conditions dans lesquelles la Gaîté lyrique a été occupée, que j'ai évoquées dans une précédente réponse. Il convient en revanche de dire les choses telles qu'elles sont. Vous avez affirmé que tous les occupants étaient mineurs, mais ce n'est pas vrai *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe EcoS),...*

Mme Caroline Parmentier . Bien sûr !

M. Pouria Amirshahi. Elle n'a pas dit cela !

M. François-Noël Buffet, *ministre*puisque la mairie de Paris a reconnu la majorité de l'ensemble des occupants. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes DR, RN et HOR.)*

Mme Danielle Simonnet . Ne vous substituez pas à la justice !

M. François-Noël Buffet, *ministre* . Je rappelle la règle : pour reconnaître la minorité d'une personne, il appartient au département, en la circonstance la ville de Paris, d'engager les procédures. Or la ville a indiqué qu'ils étaient tous majeurs. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe EcoS.)*

Je mets toutefois un bémol : les services sociaux n'ont pas eu la possibilité d'entrer dans l'établissement pour s'assurer que tous les occupants étaient bien majeurs ou, du moins, vérifier ce qu'il en était de la minorité alléguée par certains.

Qu'en est-il à cette heure ? La situation de ceux qui ont déposé un recours sera examinée à nouveau : s'ils sont reconnus comme mineurs, ils ne seront pas renvoyés dans leurs pays d'origine ; dans le cas contraire, s'il est établi qu'ils sont majeurs, ils seront renvoyés, comme il se doit.

Il faut dire les choses telles qu'elles sont et non telles qu'on veut les rêver ou les faire croire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur plusieurs bancs des groupes EPR et HOR.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme Danielle Simonnet.

Mme Danielle Simonnet . Ces jeunes ont déposé un recours contre la contestation de leur minorité,...

Mme Caroline Parmentier . C'est une escroquerie !

Mme Danielle Simonnetne vous substituez pas à la justice ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.)*

J'ai été meurtrie par la déclaration de la maire de Paris, Anne Hidalgo, je suis outrée par la vôtre. Il est urgent de respecter la Convention internationale des droits de l'enfant, dont la France est signataire. La place de ces jeunes, de ces mineurs, n'est ni dans les CRA (*Exclamations sur les bancs du groupe RN*), ni dans les commissariats, ni à la rue, mais à l'école et dans des foyers adaptés ! (Les exclamations sur les bancs du groupe RN vont crescendo.) Hissez-vous à la hauteur de ces principes ! (Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs du groupe SOC.)

Mme la présidente . La parole est à M. François-Noël Buffet, ministre.

M. François-Noël Buffet, *ministre* . Je ne veux pas en rajouter, d'autant que je partage le point de vue selon lequel les personnes reconnues comme mineures doivent être prises en charge et s'engager dans le parcours que vous évoquez.

Mme Sophie Taillé-Polian . Ce n'est pas ce que vous faites !

M. François-Noël Buffet, *ministre* . Mais la réalité juridique, c'est que la mairie de Paris n'a pas reconnu cette minorité.

Mme Danielle Simonnet . Ça fait des mois que vous auriez dû le faire !

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Simonnet](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 511

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Intérieur (M)

Ministère attributaire : Intérieur (M)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 mars 2025